

CAHIER D'ACTEUR N°2 - OCTOBRE 2021



Contact

Francis GRIMAUD
141, boulevard Emile Delmas
CS 70394
Tél : +33 (0)6 29 91 67 87
F ;grimaud@eva-atlantique.com
www.umlr.fr

UNION MARITIME DE LA ROCHELLE (UMLR)

C'est un syndicat professionnel relevant de la loi du 21 mars 1884. Son objectif est la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses adhérents.

L'Union Maritime de La Rochelle compte 63 adhérents représentant tous les secteurs d'activité. Elle représente 1 715 emplois directs sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle. Les organes de gouvernance sont le Comité de Direction (CODIR) composé de 16 membres. L'UNION est Présidée par Francis Grimaud, accompagné de René Muratore qui est le Secrétaire Général.

Un site internet crée fin 2013 entretient le lien entre les membres de notre communauté à travers notamment ses « Brèves ». Directement et indirectement, l'UMLR participe à la Gouvernance du Grand Port Maritime de La Rochelle à travers le Conseil de Développement que préside René Muratore.

Le Conseil de Développement comporte 4 collèges, dont le premier représente les opérateurs économiques de la place portuaire, tous membres de l'UMLR. Dès sa création en 2009, le Conseil de Développement a créé des commissions permanentes, animées par un membre du premier collège. Les travaux de ces commissions, animées par l'UMLR, constituent une véritable force de proposition dans l'évolution des débats de notre communauté.

Tous les mois le CODIR se réunit et plusieurs fois par an se tiennent des Assemblées Plénières auxquelles sont conviés des conférenciers, en plus de l'assemblée générale statutaire.

**Les énergies marines renouvelables :
urgence climatique et développement
économique**

Les membres de l'Union Maritime de La Rochelle, opérateurs portuaires et industriels, constatent l'urgence de la transition écologique et énergétique et sont favorables au projet éolien en mer en Sud-Atlantique, pourvoyeur de dynamisme économique, de création d'emplois. De plus il s'inscrit dans la dynamique de notre territoire et notre communauté portuaire sera un des acteurs du développement du parc éolien offshore de l'île d'Oléron si ce projet venait à être validé.

1.

URGENCE CLIMATIQUE

1. CONSTATS ET ENGAGEMENTS

Le rapport du GIEC (août 2021) souligne la hausse de la température globale et la concentration atmosphérique en CO₂. Constat d'autant plus préoccupant que la tendance est à l'accentuation. Il est alors important d'agir rapidement afin de limiter les effets de ces changements climatiques. L'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, ce dont se réjouit l'UMLR, a été pris par la France. La communauté portuaire rochelaise participe de ce diagnostic et s'engage sur l'horizon 2050.

2. IMPLICATIONS DE L'UMLR

La communauté portuaire rochelaise s'implique dans cette transition écologique.

L'UMLR est partenaire de « **La Rochelle Territoire Zéro Carbone** » et participe à l'engagement de la Communauté

d'Agglomération de réduire de 30 % ses émissions de carbone à l'horizon 2030.



Nous sommes également à l'origine de la création de l'association **Matières Energies Rochelaises (MER)** dont l'objectif est de rassembler les sociétés opérant dans le domaine portuaire sur les objectifs de développement durable et d'économie circulaire. Cette démarche souligne la volonté d'une plus grande responsabilisation des entreprises pour répondre aux enjeux de l'économie industrielle et territoriale.

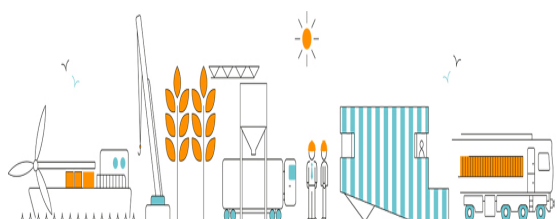


Une **charte de développement durable** des entreprises portuaires a été mise en place dès fin septembre 2015 et engage ses adhérents au respect de l'environnement dans leurs actions quotidiennes et dans leur développement.



L'UMLR et ses adhérents sont partenaires d'une expérimentation de boucle énergétique avec le Port, par le vecteur de la solarisation de leurs hangars.

L'emploi est également au cœur des préoccupations de l'Union Maritime de La Rochelle qui a mis en place avec le Port des outils permettant de mieux diffuser les opportunités d'emploi. C'est « **Cap sur l'Economie Portuaire** » le réseau des entreprises pour l'emploi.



Toutes ces implications soulignent la volonté des acteurs économiques de l'Union Maritime de La Rochelle de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de RSE.

Démarche compatible avec leur volonté de développement économique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce sont les entreprises de l'Union Maritime de La Rochelle qui participent au développement économique du Port et qui a permis à ce dernier d'être classé sixième sur les sept grands ports maritimes français (GPM). Ce classement est étalonné sur le tonnage.

Le palmarès est le suivant :

- Premier port français d'importation des produits forestiers,
- Premier port européen d'importation de la pâte à papier,
- Second port français d'exportation des céréales,

Depuis de nombreuses années les acteurs de ce port et particulièrement l'entreprise AMLP (Groupe Maritime Kuhn) sont fortement impliqués dans le secteur de l'éolien qu'il soit terrestre ou offshore.

C'est par son savoir-faire que cette société a été retenue pour le stockage et la manutention des pièces d'éoliennes destinées au banc offshore de Guérande.

Les entreprises Maritime Kuhn, AIS Elec, Energie de la Lune, Lecamus, REEL, Valorem/Valemo et l'Union Maritime de La Rochelle ont créé une association « **Aquitaine Blue Energies** » réunissant les professionnels néo-aquitain des énergies de la mer afin d'accompagner le développement économique de la filière et saisir collectivement cette opportunité industrielle.

L'expérience vécue sur le projet du banc de Guérande, en plus de l'intervention de l'entreprise Charrier sur la conception des merlons a engendré la création immédiate de dix emplois dockers et encadrant.

Le projet éolien d'Oléron devrait multiplier les emplois si la base du site se situe sur le Port de La Rochelle, ce que nous souhaitons et encourageons.

CONCLUSION

Le projet de l'éolien offshore à Oléron répond à la fois à l'urgence climatique en promouvant les énergies marines renouvelables et de par sa localisation, dynamisera le tissu économique et social, par les embauches au sein des entreprises membres de l'Union Maritime de La Rochelle.

En conséquence et pour les motifs indiqués, l'Union Maritime de La Rochelle émet un avis favorable à l'aboutissement de ce projet.

AQUITAINE
BLUE ENERGIES